AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-0 2-7817533.

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : XXXXX 60F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 115 - 2 Février 1978

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". La Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 AD

CHOISISSEZ ET DOSEZ !

Le titre ci-dessus est celui d'une brochure dont vous trouverez ci-joint la 3°édition. Publié par l'Office National de la Chasse, ce document a pour but de donner tous renseignements utiles en vue de nuire le moins possible au gibier lors des applications phytosanitaires : choix des produits ; utilisation des pulvérisateurs ; époques d'application, etc... mais les lecteurs y trouveront bien d'autres informations intéressantes sur les pesticides et leur emploi, les précautions à prendre etc...

Cette brochure (à conserver) a été rédigée avec le concours du Service Central de la Protection des Végétaux.

ABONNEMENTS 1 9 7 8

Ce bulletin est le dernier que recevront les groupements, sociétés ou particuliers non réabonnés pour 1978.

Les tarifs pour la prochaine campagne et toutes indications relatives aux conditions d'abonnement ont été publiés dans notre bulletin n° 113 (du 15 décembre 1977) auquel on pourra se reporter.

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Rappelons que les traitements d'hiver proprement dits, c'est-à-dire appliqués pendant le repos complet de la végétation, ont un but d'hygiène générale. Ils se justifient principalement pour les vergers entretenus plus ou moins régulièrement (plantations d'amateurs notamment) ou dont on veut améliorer l'état sanitaire à l'égard d'ennemis particuliers : puceron lanigère du pommier, Pou de San José etc... C'est ainsi qu'ils présentent un grand intérêt pour la lutte contre certains insectes en extension comme le psylle du poirier (voir ci-dessous).

Les interventions faites en cette période de l'année visent à détruire les formes hivernantes de divers ravageurs : cochenilles (diaspines et lécanines) ; oeufs de pucerons et de certains papillons (chenilles défeuillantes) ; d'acariens (araignées rouges et jaunes, érinoses) etc... mais pour les arbres négligés elles peuvent aussi permettre le nettoyage, la toilette du verger, c'est-à-dire la destruction des mousses et des lichens, la chute des vieilles écorces.

Les traitements chimiques seront d'autant plus intéressants qu'ils auront été précédés de mesures prophylactiques :

- élagage avec élimination des bois morts, dépérissants ou chancreux. (Il est cependant possible, pour maintenir certaines branches afin d'éviter le déséquilibre des sujets atteints, de traiter les chancres peu développés à l'aide de produits spécifiques type Kankertox, Quinochancre, Santar, etc...)
- destruction par la taille de rameaux fortement atteints d'oïdium (pommier), de pustules de tavelure (poirier ou de corynéum (arbres à noyaux).
- enlèvement et incinération de fruits momifiés, de nids de chenilles etc...
- désinfection de toutes les plaies importantes d'élagage et de taille à l'aide d'une solution de sulfate de cuivre à 2% et application d'un enduit cicatrisant.

P.33

.../...

Les traitements chimiques seront effectués à l'aide de spécialités à base d'huiles ou de colorants nitrés (ou du mélange des deux) compte tenu des indications ci-après :

Les huiles d'anthracène : Ce sont des produits complexes provenant de la distillation des goudrons de houille. Elles provoquent la chute des vieilles écorces et la destruction des mousses et des lichens, agissent comme insecticides et sont actives surtout contre les oeufs des insectes et acariens. Dose : 6 à 7 litres par hectolitre de bouillie.

Les huiles de pétrole ou *huiles blanches* : Elles agissent par asphyxie :
- contre les cochenilles et les oeufs des pucerons et de divers papillons,
- elles sont à utiliser à la dose de 2 à 4 litres selon les spécialités : Oliocin, Ovipon, Euphytane, Pest-oil.

Les huiles de pétrole + huiles d'anthracène : Elles ont les propriétés de leurs composants. Spécialité : Rhodhuil hiver.

Les huiles jaunes : Ce sont des mélanges d'huiles minérales et de colorants nitrés : DNOC ou dinosèbe. Leur action est variable selon la composition :

Dytrol 50 = huile de pétrole + DNOC
Véraline 3 = huile d'anthracène + DNOC
Dinitrol 3, Seppic Verger, Volck hiver jaune, etc...

Elles sont actives contre les oeufs et larves d'insectes, les acariens, les mousses et lichens, etc... et sont utilisées à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial par hectolitre.
D'une façon générale les doses des produits huileux doivent être moins fortes (de moitié environ) pour les arbres à noyaux (pêchers et cerisiers surtout) que pour les arbres à pépins.

Colorants nitrés (*DNOC*): à base de dinitrocrésols, ils sont commercialisés sous forme de "crème" et utilisés généralement à 1 litre par hectolitre de spécialité contre les mousses et lichens, les oeufs et les larves d'insectes, cochenilles.
Jackyl crème, Herbogil crème, Sandoline, Afluide, etc...

Phénols : Ces produits agissent par contact sur les formes hivernantes des insectes, acariens et sur les champignons. Ils seraient également répulsifs vis-à-vis des lapins : Lysol n° 2.

MODALITES D'APPLICATION : Les traitements d'hiver doivent être effectués en plein repos végétatif mais de préférence juste avant les premières manifestations d'éveil de la végétation, au moment où les ravageurs hivernant sont plus sensibles à l'action des insecticides.
Les bouillies doivent être pulvérisées sous fortes pressions pour mouiller les écorces et pénétrer dans les fissures, au besoin par ruissellement, ce sont en effet des produits de contact. Toutes les parties aériennes doivent être atteintes, du collet à la cime des arbres.

PSYLLES DU POIRIER : Des attaques très graves sont observées dans certains vergers de poiriers depuis deux ans.

Les dernières études ont montré que les psylles normalement peu actifs en période hivernale froide profitent du relèvement des températures pour s'alimenter.

Dans les zones où la lutte est difficile une application est donc conseillée contre les adultes hivernants pendant les heures chaudes et ensoleillées à l'aide de bouillie à base de colorants nitrés ou d'huile jaune .

.../...

LE MILDIOU DE LA VIGNE EN 1977

La Circonscription de Bourgogne-Franche-Comté ayant été chargée sur le plan national d'établir un rapport sur le mildiou de la vigne en 1977, il nous paraît intéressant de porter à la connaissance de nos abonnés un condensé de ce document :

CONDITIONS METEOROLOGIQUES DE LA CAMPAGNE 1977 :

Elles ont été particulièrement difficiles sur la plupart des Régions avec une pluviométrie d'automne-hiver 76-77 largement excédentaire et un cycle végétatif marqué par une pluviosité et des hauteurs d'eau nettement supérieures à la normale sauf ALSACE, CHAMPAGNE, PAYS de la LOIRE.

Après les gelées printanières des 29-31 mars puis 9-11 avril entraînant de **graves** dégâts dans le Sud OUest, PAYS de la LOIRE, CENTRE, YONNE, JURA, CHAMPAGNE , les **températures** spnt restées constamment en-dessous des moyennes.

EVOLUTION DE LA VIGNE :

Le débourrement noté mi mars dans le Midi et à BORDEAUX, fin mars à LYON et TOULOUSE n'est atteint qu'en troisième décade d'avril dans les autres Régions.

La floraison de courte durée a débuté le 15 juin et s'est terminée avant le 14 juillet.

La véraison qui a commencé tardivement (entre le 15 août et le 10 septembre) a évolué très lentement et sans une belle arrière saison la maturité aurait été difficilement atteinte.

PREMIERES CONTAMINATIONS PRIMAIRES :

Du fait de l'absence de mildiou d'automne fin 1976 dans la plupart des Régions, seules les Stations de TOULOUSE, BORDEAUX, MONTPELLIER ont pu suivre et observer la maturation des oeufs de mildiou qui a été atteinte très tôt dans le Midi où des contaminations primaires ont pu se produire à partir du 17-19 avril (à MONTPELLIER, TOULOUSE) et du 30 avril (AVIGNON). Dans les autres circonscriptions il faut atteindre les deux premières décades de mai pour noter les contaminations qu'ont favorisé d'abondantes précipitations et à partir du 20-22 mai les contaminations secondaires ont commencé à interférer. C'est ainsi que la découverte des premières taches sur feuilles s'étale de la fin avril dans le Midi au début juin pour les PAYS de la LOIRE, l'ALSACE, mais avec une prépondérance du 16 au 25 mai. Quant aux atteintes sur grappes on les note de fin mai dans le Midi à fin juin en CHAMPAGNE, ALSACE, et partout ailleurs du 6 au 10 juin.

EVOLUTION DU MILDIOU :

La gravité et la précocité des attaques sur grappes début juin et même dés fin mai ont surpris aussi bien viticulteurs que responsables vigne. Cette situation peut s'expliquer par l'importance des pluies d'hiver en présence d'un fort inoculum fin 1976 dans certaines Régions. Mais là où le mildiou d'automne était inexistant (c'était le cas en BOURGOGNE), il faut bien admettre que la maladie s'est développée à partir d'oeufs d'hiver ayant conservé leur faculté germinative depuis deux ou plusieurs années. Les plantules de vigne, dont les levées parfois massives ont pu être observées au printemps, ont aussi joué un grand rôle dans l'installation des premiers foyers.

Tout au long de la campagne se sont succédées de longues périodes pluvieuses qui ont coïncidé avec des sorties de taches, délavé les produits ou entravé les applications. Les dates critiques se sont situées du 20 au 26 Mai, 6 au 13 juin, 17 au 23 juin, 4 au 9 juillet, 25 au 31 juillet et deuxième quinzaine d'août.

P.134

AVIS :

La lutte a été difficile jusqu'à fin août et la plupart des Stations ont conseillé un nombre élevé de traitements, dépassant 10 compte tenu des renouvellements pour lessivage.

Une grande vigilance a été nécessaire et les Avertisseurs ont mis l'accent sur les points suivants :

- apports des doses homologuées par hectare et même plus en périodes de risques élevés
- couverture de la végétation et des grappes
- renouvellements à chaque lessivage
- préférence des produits persistants après fleur
- relevage et rognages soignés
- minimum de façons culturales en périodes pluvieuses

LA PROTECTION :

Grâce à une lutte sans relâche et courageuse la grande majorité des viticulteurs a réussi à maitriser le mildiou tout au long de la campagne protégeant végétation et récolte.

Les dégâts variables et quelquefois sensibles enregistrés sont parfois imputables à des circonstances extérieures(inondations, accès des vignes impossible à certaines périodes,...) mais aussi aux soins apportés aux traitements : de graves échecs ont pu être enregistrés et de très grandes différences observées avec les appareils au sol ou aériens en relation avec les quantités de matière active par hectare, le réglage des jets, la vitesse d'avancement, les performances demandées aux pulvérisateurs.

Tous les produits anti-mildiou homologués ont été utilisés, la Bouillie bordelaise après 10-12 traitements, a montré une nette phytotoxicité.

C O N C L U S I O N

Depuis un certain nombre d'années le mildiou présentait un caractère pacifique notamment en 1976 très sec.

La dernière campagne a au contraire vu son retour en force et le problème de la protection a été résolu avec difficultés à l'exception de la CHAMPAGNE et l'ALSACE. Une fois de plus le rôle des pluies cumulées de l'automne et de l'hiver s'est révélé prépondérant en favorisant l'évolution des oeufs tandis que les pluies printanières répétées facilitaient les contaminations et les lessivages imposant un nombre élevé de traitements soignés mais d'exécution parfois difficile .

Après cette année à mildiou, la plus forte depuis 1951 et peut-être depuis 1932, on peut dégager les points suivants :

- nécessité absolue des traitements dès les premières contaminations,
- protection aussi parfaite que possible des grappes,
- intérêt de nouveaux fongicides dits "curatifs".

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527AD.